



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 50379

Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en République du Congo (Brazzaville) depuis la prise de pouvoir de M. Sassou Nguesso. Il souhaite notamment connaître le devenir des populations civiles déplacées lors de la guerre civile. Il souhaite également connaître les garanties apportées par le pouvoir en place pour la tenue d'élections réellement libres et si une commission de contrôle internationale est d'ores et déjà prévue pour assurer une totale liberté de vote et de candidature. Il souhaite connaître les initiatives que la France entend prendre à ce sujet et les actions qu'elle entend engager à la suite des massacres perpétrés lors de la guerre civile.

Texte de la réponse

La République du Congo a connu, en 1998, une résurgence de la violence. Des combats ont opposé l'armée régulière et des milices jusqu'à la signature de deux accords de cessation des hostilités en novembre et décembre dernier qui a permis d'ouvrir la voie au retour de la paix. La plupart des personnes déplacées à l'occasion du conflit - 70 à 75 % d'entre elles à ce jour - ont retrouvé leur foyer. Dans ce nouveau contexte, marqué par une situation sécuritaire globalement stabilisée, le pays est entré progressivement, de son propre mouvement, dans le délicat processus de règlement politique du conflit dont l'enjeu est la réconciliation congolaise. Le retour à la paix comme la volonté de réconciliation nationale sont, depuis le début, le fait des Congolais eux-mêmes, appuyés en cela par la médiation gabonaise choisie par eux. Pendant la durée des affrontements, la France, sans s'ingérer dans les affaires intérieures congolaises, est restée très active. Elle a été la première à fournir une assistance aux populations déplacées et réfugiées pour un montant de plus de 6 millions de francs. Elle s'efforce désormais d'encourager l'émergence d'une solution politique satisfaisante au Congo, qui, pour être durable et juste, doit passer par un dialogue sans exclusive et déboucher sur des élections libres et transparentes. C'est le message que la France n'a cessé d'adresser à toutes les parties, tant en sa qualité de présidente de l'Union européenne qu'à titre national. Le dialogue national qui s'est engagé autour de l'avant-projet de la future nouvelle constitution devrait déboucher, avant la fin de l'été 2001, selon le premier calendrier rendu public par les autorités en place, sur une série de consultations regroupant scrutin référendaire constitutionnel et élections générales. La France, sous réserve d'y être invitée par les autorités congolaises, est prête à s'associer à une observation électorale internationale, notamment aux côtés de ses partenaires européens. Tous les observateurs - dont l'Organisation des nations unies qui affirmait en juin 2000 que « la vitesse et l'élan de cette évolution sont impressionnants » - se félicitent aujourd'hui des progrès enregistrés s'agissant des droits de l'homme en République du Congo. Dans un rapport publié en avril 2000, la Fédération internationale des droits de l'homme relève qu'elle « a été favorablement marquée par l'incorporation de la dimension droits de l'homme dans les discours des responsables politiques rencontrés ». Elle y a posé, comme condition du changement durable au Congo, la « mise en cause de ceux des responsables civils et militaires qui se seront rendus coupables d'actes non couverts par l'amnistie ». Depuis lors, il convient d'observer que des procès de responsables de massacres perpétrés durant la guerre civile ont eu lieu et que d'autres poursuites judiciaires sont en cours. La justice congolaise a été saisie de la question des personnes disparues et instruit

actuellement les plaintes des familles. La France, sans ingérence et avec le souci permanent d'oeuvrer en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale en République du Congo, continue sans relâche d'aider la population civile congolaise par ses interventions répétées auprès des protagonistes et par les orientations de son aide au développement. De la même manière, elle insiste auprès de ses partenaires pour que les crimes commis ne restent pas impunis.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50379

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5102

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6021